

Sommaire du bulletin

	Editorial du Maire	1
	Les réalisations communales 2013	2 à 13
	Le terrain multisports	2
	La voirie communale	3 à 8
	Réfection du monument aux Morts	9, 10
	Le renouvellement du matériel	11 à 13
L	es projets en cours	14 à 17
	L'aménagement du Centre	14 à 16
	La réhabilitation de la cure	17
	Les finances communales	18
	La bibliothèque	19
	Les manifestations en 2013	20, 21
	L'école	22 à 29
	Le temps périscolaire	30 à 32
	Etat civil	33
	Le personnel communal	34, 35
	L'espace des associations	36 à 41
	Une page d'histoire	42, 43
	Infos citoyennes	44 à 49
	Vie pratique	50 à 59
	Démarches administratives	50 à 55
	Urbanisme	56 à 59
	Nouveau à Saint Paul	60

Madame, Monsieur

Permettez-moi de revenir sur l'année 2013 qui se termine avec une pensée pour ceux qui ont été frappés par les catastrophes météorologiques particulièrement en Asie du Sud-est. Si nos régions sont relativement bien épargnées par ces séismes, nous devons, quant à nous, faire face depuis quelques années à des hivers plus rigoureux avec des chutes de neige conséquentes et leur cortège d'arbres et de branches cassés, endommageant régulièrement les réseaux électriques et téléphoniques, entravant le réseau routier. Vers Santagneux, lors de la dernière chute de neige en novembre, un arbre, sous le poids d'une neige lourde est tombée sur un véhicule ne blessant fort heureusement que légèrement le conducteur mais dont les conséquences auraient pu être bien plus graves. C'est la raison pour laquelle nous demandons aux propriétaires riverains des voies de circulation d'élaguer régulièrement. Dans les années à venir, la collectivité devra s'interroger sur les enfouissements de réseaux secs à engager, malgré le coût financier.

Car ce sont bien évidemment les contraintes financières qui pèsent sur nos petites communes. En effet, comment conserver un même niveau de service public (entretien des voies de circulation, déneigement, salage, école, assainissement collectif, ordures ménagères) ? Comment maintenir le niveau d'investissement nécessaire ? Comment encaisser les conséquences financières induites par des réformes telles que celle des rythmes scolaires alors que les dotations et participations de l'Etat stagnent. Répondre à ces questions que ce soit à l'échelle communale ou intercommunale tout en considérant l'unique intérêt général relève souvent de la gageure. C'est pourtant l'objectif que nous nous fixons résolument au conseil communautaire, au conseil municipal !

Au niveau départemental, le Conseil Général de la Savoie vient de nous informer qu'il a entériné le principe d'une participation financière aux frais de transports scolaires dont les coûts ont explosé ces dernières années. Votée en février 2014, elle devrait être basée sur le principe du quotient familial.

Au sein de l'intercommunalité, nous avons mis en place les containeurs semi enterrés qui, je sais, a fait couler beaucoup d'encre. Mais nous ne pouvons pas nous soustraire à la loi Grenelle II qui nous impose la mise en place d'une gestion durable des déchets tels que le tri sélectif, la diminution des quantités de déchets destinées à l'enfouissement ou à l'incinération, la réduction des ordures ménagères ; à nous élus d'expliquer ces évolutions inéluctables qui bouleversent, un peu, il est vrai, les habitudes prises. Nous devons tous réapprendre, sans doute, à trier, à opter pour une consommation durable et responsable car c'est tout l'enjeu de la maîtrise des déchets. Je suis convaincue que ce choix sera positif pour notre territoire.

Je vous laisse le soin de découvrir tout au long de ce bulletin les informations communales. Rédigé par les élus, les enseignantes, bénévoles et le personnel pour vous informer, je les remercie vivement pour le travail effectué.

Je tiens, également, à remercier les habitants de Saint Paul qui participent tout au long de l'année à la vie associative rendant notre commune vivante. Je pense notamment à la vente des tartes, au vide-grenier, à la fête des Fours qui aura lieu cette année le week-end du 25 et 26 janvier 2014.

Avec une pensée particulière pour ceux qui sont seuls, qui ont des problèmes de santé et pour ceux qui ont perdu un être cher. Au nom de la municipalité, je souhaite à tous une année 2014 pleine de joie, de bonheur, de réussite et surtout une très bonne santé.

Bonne année 2014!

Création d'un terrain multisports pour nos adolescents

Article de Sébastien Poulenard.



Dans le cadre de notre programme d'aménagement du centre du village, après l'aire de jeux pour les tout-petits, il était temps cette année de nous occuper des adolescents.

Après avoir visité des terrains multisports sur d'autres communes, nous avons sollicité des professionnels de l'aménagement afin d'examiner avec eux notre projet. Des jeunes du village ont été également associés à la réflexion.

Une fois les devis reçus, retravaillés, renégociés, notre choix s'est arrêté sur la proposition de la société AGORESPACE. Nous avons été confortés dans notre choix par plusieurs communes proches qui avaient déjà travaillé avec eux.

Ce nouveau terrain multisports est donc à la disposition de tous depuis mi-août, faites-en bon usage! Cet espace est aussi à disposition des scolaires.

Budget engagé: 68 806.12 € TTC

Subvention du Conseil Général : 32 845 €



La voirie communale

En 2013 un gros effort budgétaire a été réalisé par la commune pour les travaux de voirie.

Article de Guy Charvet et Pierre Moiroud

Des travaux d'épandage d'émulsion de bitume et de gravillons permettant d'entretenir la surface de la chaussée en lui redonnant de l'étanchéité et en limitant la formation de dégradations ont été réalisés pour un <u>coût de 11 674.71 €TTC</u>. Ces réparations vous occasionnent quelques désagréments avec la projection de gravillons, mais a permis de procéder à la remise en état de plusieurs tronçons.





Enrobés aux Rozels: la route était très dégradée, un tapis en enrobé a été nécessaire sur la portion de route entre le Martinet et les Rozels. L'entreprise Eiffage est intervenue sur une longueur d'environ 270 ml. <u>Le coût des travaux est de 27 516.73 € TTC.</u>





Au Lutrin, le tuyau d'évacuation des eaux pluviales sur le chemin rural dit de chez Bourbon était endommagé et les eaux se déversaient sur le chemin/ La municipalité a décidé de changer le regard et le tuyau sur une longueur de 12 m. Le montant des travaux s'élève à 3 157.44 € TTC.





Nous avons dû procéder au talutage de la route allant de l'école aux Michauds (coût 1919.58 € TTC). Cette opération réalisée par l'entreprise VTM Couturier, rendue nécessaire par l'affaissement du talus qui empiétait sur la chaussée.







Curage des fossés : Aux Ménards le long de la route. Puis, nous avons sécurisé le virage au lieu-dit les Boissets avec la pose d'un tuyau et remblaiement. Le coût de ces réfections effectuées par l'entreprise VTM Couturier <u>s'élève à 2 027 € TTC.</u>

⇒ Au Bessey, c'est l'entreprise Boussaroque qui est intervenue sur une buse d'évacuation des eaux pluviales bouchée et occasionnant des écoulements d'eau sur la voirie en direction de la départementale. <u>Coût des travaux</u>: 245.18 € TTC



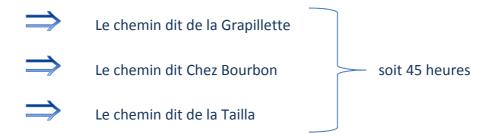
A Challières, des travaux d'élargissement de la voirie ont dû être effectués pour sécuriser la défense incendie, le passage des camions de pompiers, et des véhicules de déneigement. La largeur de la voirie ne correspondait plus aux besoins actuels. La commune remercie les propriétaires riverains qui ont bien voulu céder gratuitement du terrain pour permettre la reprise de l'accotement et l'élargissement de la voie. Le coût de ces travaux est de 14 202.17 € TTC



L'élagage des voiries et chemins ruraux

Les communes bénéficient chaque année de l'aide des services techniques de la communauté de communes de Yenne pour le passage de l'épareuse sur la voirie communale facturée 52 €/heure. Cette année, en mai juin juillet et août, l'épareuse a été utilisée sur la commune à hauteur de 56.50 heures.

Cet automne, suite à des demandes de particuliers qui utilisent des chemins ruraux, nous avons fait passer l'épareuse sur les chemins ruraux suivants :



Lorsque vous passez sur un chemin rural où il vous semble que le passage de l'épareuse serait nécessaire, n'hésitez pas à en parler aux élus. Si besoin, la commune interpellera la communauté de communes de Yenne pour un passage. Des matinées de nettoyage des chemins sont organisées. Nous remercions les bénévoles qui participent à ces journées allégeant ainsi le coût d'entretien des chemins ruraux.

Coût pour la collectivité : 5 278 .00 € TTC

L'élagage des voiries et chemins ruraux

Le 13 avril un groupe de San Paulans, de chasseurs, de conseillers ont participé à la journée verte organisée chaque année au printemps : ramassage des déchets oubliés le long des sentiers et élagage des chemins envahis par la végétation des bénévoles et des élus ont participé à une matinée consacrée au nettoyage des chemins. Dans une ambiance chaleureuse, le groupe décide alors de renouveler l'opération le 7 septembre. A la fin de chaque matinée, les participants ont pu se retrouver à la mairie autour d'un apéritif.

Un geste pour l'environnement.

Un geste citoyen.



Nettoyage du Monument aux Morts et la Croix de Mission devant l'église

Au mois d'octobre, l'employé communal Yves DELMARRE, avec l'aide technique de Pierre Moiroud, a nettoyé le Monument aux Morts et la Croix implantée devant l'église avec le nettoyeur haute pression afin de rendre à la pierre sa couleur initiale. Les résultats sont spectaculaires. Sous les mains expertes, les deux édifices ont retrouvé une belle couleur ton pierre, et leur bel aspect d'antan.

C'est l'entreprise BORGET qui a été chargée de la réécriture des noms gravés des jeunes San Paulans morts pendant le premier conflit mondial et plus ou moins effacés par le temps et du nom de la croix de la Mission de 1892. <u>Le coût du revernissage des lettres et regravage des lettres s'élève à 445.44 € TTC.</u>



Apparus après la guerre de 1870-1871, les monuments aux morts ont été érigés dans leur grande majorité à la suite de la guerre de 1914-1918 ; les noms des " morts pour la France " des conflits postérieurs y étant alors simplement ajoutés

Un peu d'histoire :

Extraits du registre des délibérations de la commune de saint Paul sur Yenne :

- du 28 août 1921 : « Le conseil sur le vu du plan et du devis présenté par Messieurs TOUVIER, sculpteurs à Belley, est d'avis d'approuver le plan tel qu'il est du monument commémoratif aux morts de la grande guerre et accepte le devis de 2500 francs en décidant de faire face à cette dépense par la subvention de 2500 francs accordée précédemment par le conseil au budget additionnel de 1921. »
- du 1^{er} février 1925 : « Le conseil décide de payer Monsieur TOUVIER pour la somme de 2 800 francs, montant des travaux qu'il a fait pour l'amélioration du monument aux morts de la commune à la suite du don de cette somme faite dans ce but par Monsieur Mollard , sénateur ».

L'horloge de l'église

La Société Annécienne d'Equipements (SAE) a installé une antenne permettant la mise à l'heure automatique de l'horloge de l'église au mois de septembre. <u>Le coût de cette</u> installation est de 299.00 €.

Service technique:

Achat d'une fraise à neige

Déneigement vers l'école, devant la mairie

1 794.00 €



Achat d'une paire de rampes pour le camion :

Pour charger la tondeuse ou la fraise à neige lors des passages à la station d'épuration ou à l'école.

575.00€

Achat d'un souffleur à main :

360.00€

d'un compresseur:

<u>131.00 €</u>

A l'école:



Un nouveau téléviseur

Pour la classe des grands

270.00€

Achat de bancs, tables, casiers et chaises, un lit de repos :

510.00€

Classe des petits, salle des intervenants

Matériel scolaire:

Chaque année, un budget est accordé à l'école.

En moyenne : 62.50 € /enfant.

Cela concerne l'achat de livres scolaires, matériel pédagogique, cahiers, crayons,...

Au secrétariat de mairie :

Un nouvel ordinateur pour le logiciel de comptabilité

586.00€

Illuminations de fin d'année :

Point de Noël sans illuminations de fin d'année... La municipalité a décidé de supprimer les anciennes illuminations montées avec des ampoules à incandescence, coûteuses en énergie et les a remplacées par 4 décors montés avec des ampoules LED.

1 359.00 €





L'aménagement du centre

La 1^{ère} tranche de travaux :

Une modification est intervenue sur le plan initial. Pour éviter des désagréments dus au ruisseau qui passe sur ce tènement, la Savoisienne Habitat a décidé de supprimer une maison.



Les constructions sur la 1ère tranche

Le programme devrait démarrer sous peu : la Savoisienne Habitat vient de finaliser le choix des entreprises et la commercialisation des maisons en acquisition est en cours.







Les travaux en cours : équipements publics et sécurisation, voirie

Comme vous avez pu le remarquer, les travaux de requalification de la RD 921C et la viabilisation de la tranche 3 sont en cours de réalisation.

Ces travaux concernent : l'enfouissement des réseaux secs et humides, la création d'un trottoir, la création d'un espace devant le tennis, la réhabilitation de la place du monument aux morts, la reprise des tapis d'enrobés et l'aménagement des espaces verts le long de la RD.

En ce qui concerne la sécurisation de la voirie, deux plateaux surélevés seront installés : un en sortie du rond-point de la mairie jusqu'à l'embranchement de la route nouvellement créée, le 2^{ème} au niveau du carrefour des Michauds. L'emplacement de ces plateaux a été réalisé en accord avec les services des routes du département et les services de l'Etat.

C'est le groupement d'entreprises Fontaine-Eiffage-Couturier qui a été attributaire du marché pour la somme de 501 840.09 € TTC.



Quelles sont les dépenses et les recettes ?

	DEPENSES TTC	RECETTES
Marché de travaux	501 840	
Etudes, divers	38 912	
Participation de la Savoisienne Habitat		173 006
Subvention du Conseil Général		138 951
Subvention DETR (Crédits d'Etat)		35 000
Vente terrains à la Savoisienne Habitat*		162 504
Fonds de compensation TVA		31 295
	540 746	540 756

^{*} Les parcelles achetées par l'EPFL de la Savoie ont été rétrocédées directement à la Savoisienne Habitat. La commune percevra, par conséquent, 162 504 € au lieu des 190 000 € initialement prévus.

Aux recettes inscrites, il convient de rajouter 51 989€ de remboursement de TVA à percevoir en 2015.



La 2^{ème} tranche de travaux

Monsieur Raymond BRUN, architecte, est venu présenter le projet relatif à la 2^{ème} tranche aux élus. Les autorisations d'urbanisme devraient être déposées prochainement : il sera proposé 8 logements, 4 en locatif et 4 en accession à la propriété.



Maquettes R. Brun, architecte/Savoisienne Habitat



Réhabilitation de la Cure

Le dossier de consultation des entreprises a été finalisé à l'automne, et nous allons très prochainement lancer l'appel public à la concurrence pour le choix des entreprises.

Nous avons sollicité l'aide financière du département en septembre 2013 Le financement de ce dossier sera subordonné aux décisions prises par le conseil général en début d'année 2014. Une demande de subvention a

été déposée auprès de l'Assemblée des Pays de Savoie pour le volet bibliothèque.

Les travaux, découpés en 13 lots, concerneront notamment la charpente, les menuiseries intérieures et extérieures, les aménagements intérieurs, l'électricité et le chauffage.



Le budget prévisionnel 2013

Dépenses de fonctionne	ement	Recettes de fonctionne	ement
Denrées et fournitures	62 670	Remb. frais personnel CCY	24 238
Entretien et services	38 280	Produit domaine, services	46 188
Gestion	38 170	Taxe d'habitation	108 941
Taxes	3 145	Taxe foncier bâti	66 248
Charges de personnel	119 070	Taxe foncier non bâti	13 447
Indemnités	26 100	Cotisations, participations	23 037
Participations obligatoires	4 500	Dotations diverses	36 000
Charges financières	22 430	Dotations Etat	118 085
Total	314 365	Total	436 184

Excédent fonctionnement 2013 (dépenses - recettes) = + 121 819

Report de l'excédent antérieur = + 109 387

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Remboursement des emprunts	39 500	Excédent fonctionnement	121 819
		Excédent antérieur	109 387
		Remboursement de TVA	20 422
Caution	1 400	Caution	700
Matériel	11 300		
Voirie	61 400		
Forêt	11 800	Subvention	8 800
Salle des fêtes	9 500		
Ecole	12 300		
Cimetière	15 883		
Aménagement du centre	561 800	Subventions, participations, FCTVA	561 800
Aire de sport	69 115	Subventions	33 306
Bâtiments divers	5 000		
Rénovation cure	405 640	Subventions	189 800
		Emprunt rénovation cure	158 604
Total	1 204 638	Total	1 204 638

Le projet de développement de la bibliothèque se poursuit en concertation avec le cabinet d'architectes, les aménageurs et SAVOIE BIBLIO. Nous passerons d'un point dépôt de lecture à une bibliothèque B 3. Cette nouvelle classification exige une surface suffisante pour accueillir les lecteurs, une formation d'au moins deux bénévoles par SAVOIE BIBLIO, et une ouverture au public de 4 heures minimum.

En attendant de pouvoir accueillir les lecteurs dans un local agréable, convivial et adapté, nous vous recevons toujours à la mairie, aux heures d'ouverture et le mardi de 16H à 18H.

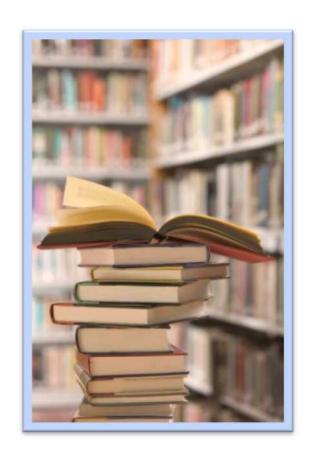
L'inscription et l'emprunt sont gratuits, le choix des ouvrages est important (environ 400 ouvrages empruntés à SAVOIE BIBLIO et 300 livres appartenant à la commune). Si vous avez besoin ou envie de lire un livre ou un auteur précis, nous le réservons à SAVOIE BIBLIO qui nous l'expédie par la navette chaque mois. Alors n'hésitez pas!

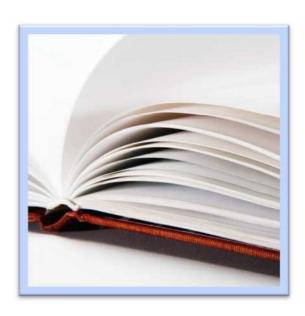
Rappelons que les rayons documentaires et albums pour enfants sont bien fournis et nous pensons aussi aux jeunes lecteurs, avec un choix de première lecture et de BD bien sûr.

Nous remercions les lecteurs assidus qui font vivre la bibliothèque.

La bibliothèque est à votre service. Nous vous attendons!

Martine MACHET et Marie-Claude ROGER





Les cérémonies commémoratives

Le 8 mai 2013, la commune a commémoré le 68^e anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.





Le **11 novembre** : La cérémonie d'hommage aux soldats morts pour la France a eu lieu en présence de Mme le Maire, d'élus, de quelques habitants et d'enfants. Ces derniers ont lu textes et lettres de soldats et ont interprété la Marseillaise.

Les mamans à l'honneur le 26 mai





Lors de la cérémonie, les enfants ont récité des poèmes et chanté en l'honneur de leur maman.

Le repas de printemps

Le dimanche 24 mars dernier, la municipalité a accueilli, comme chaque année, nos Anciens en signe de remerciements, de respect mais aussi d'amitié de chaleur humaine et de moments partagés.



A l'heure de l'apéritif...

Cette journée fait partie de moments privilégiés, si précieux, riches d'échanges et de convivialités.



Les enfants de la garderie, sous la houlette de Anne pendant le temps périscolaire, avaient fabriqué de bien jolis ronds de serviettes pour leurs aînés.



Madame PADEY et Monsieur MOREAU, nos doyens, présents ce jour-là.



Sortie culturelle au Musée des Beaux-Arts et au Château

Les élèves de cycle 2 sont allés à Chambéry au musée des Beaux-Arts pour une visite guidée, « L'œil et la main» lundi 3 juin 2013. L'atelier sur le toucher était en lien avec la lecture des tableaux pour que les enfants soient actifs dans leurs regards.

Ainsi, les enfants peuvent grâce à une première perception par le toucher de différentes matières, sous forme de jeu, avoir une observation fine et intéressée des certaines œuvres choisies.

Après un pique-nique, les élèves suivent un guide du patrimoine pour une visite du

château, permettant d'observer le patrimoine et de comprendre les traces du passé, complétant ainsi la visite « raconte-moi Chambéry », de l'an passé.

Cette sortie permet de donner à chacun l'envie d'avoir une vie culturelle personnelle, de cultiver une attitude de curiosité, de situer dans le temps les événements, de se situer dans l'espace, d'avoir une approche sensible de la réalité. Elle était subventionnée par le Conseil Général et les Amis de l'école.



Un projet interdisciplinaire sur le thème de l'Afrique

Le projet d'école prévoit des pratiques artistiques et culturelles. Comme chaque année, nous menons un projet interdisciplinaire à partir duquel nous organisons des apprentissages avec des liens riches et variés. Voici quelques éclairages sur les temps forts de notre projet :





 Découvrir sa voix et son corps par des pratiques artistiques autour de l'écoute, du rythme, des jeux vocaux, des chansons, sur le thème de l'Afrique grâce à l'intervention de Lucie Lathuile, musicienne intervenante en milieu scolaire.

 S'ouvrir à la culture et développer sa sensibilité artistique, ses capacités d'expression, sa créativité, avec la pratique de la danse africaine, grâce à une danseuse, Sylvie Safiétou



 Voir un spectacle à VERTHEMEX « Séraphin et ses amis africains » pour s'émerveiller, danser, chanter et découvrir les instruments de musique africaine.





Participer à la manifestation « En Avantpays le livre » avec le syndicat mixte de l'Avant pays savoyard, en réalisant un album (textes et illustrations). Cette action permet de construire des partenariats avec des acteurs locaux, tout en faisant le lien avec les apprentissages fondamentaux (lecture et écriture). Un artiste illustrateur, Dominique Falda, nous fait découvrir le land-art avec un atelier de pratique. Nous échangeons les livres que nous avons créés avec les enfants du péri-scolaire de St Jean de Chevelu. Enfin, nous recevons des résidents de la maison de retraite de Yenne, pour présenter notre album autour de rythmes et de chansons et pour converser sur la vie d'écolier autrefois.....Ce temps d'échange, permet d'apprendre à vivre ensemble, à respecter l'autre, à écouter, à parler devant des personnes inconnues. On était heureux de ce partage!

Merci à la Communauté de Communes de Yenne, au Syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard, à l'association les Amis de l'école, pour leur soutien sur ce projet interdisciplinaire dans lequel les enfants ont pu développer toutes leurs capacités.

Evelyne DEBAY



Classe de découverte

Elle a eu lieu du lundi 3 juin au vendredi 7 juin 2013 à SAINT FRANÇOIS LONGCHAMP (Savoie) pour les élèves de cycle 3 (classe de Mme MARTEN).

<u>L'école doit s'ouvrir sur le monde qui l'entoure, (instructions officielles)</u>: l'école répond à cette attente non seulement avec les différents projets mis en œuvre au cours de l'année (visites de musées, interventions ponctuelles d'artistes, spectacles, témoignages, rencontres culturelles,...), mais aussi en effectuant un séjour plus ou moins long, tous ensemble, hors de la classe.

Partir en classe de découverte, c'est donner du sens aux apprentissages.

Partir en classe de découverte, c'est un moment qui permet de quitter le cadre de la classe, de rompre avec ses habitudes.

Partir en classe de découverte, c'est l'occasion de modifier les relations humaines : relations entre les enfants, relations entre les enfants et les adultes.

C'est un moyen d'intervenir sur les rythmes de vie en alternant des activités culturelles, artistiques ou de détente.

C'est un temps où l'on peut sensibiliser l'enfant à l'hygiène corporelle et alimentaire.

C'est permettre à l'élève de se confronter à un nouvel environnement et une équipe d'encadrement avec des habitudes de vie différentes des siennes.

Ceci se concrétise par :

- → L'apprentissage de la vie en collectivité avec ses droits et ses devoirs (tolérance, respect de soi, des autres, respect des biens, hygiène, sécurité, organisation...);
- → L'apprentissage de l'autonomie, le développement de l'esprit d'initiative (éloignement du cocon familial) ;
- → La découverte d'un autre milieu, d'un autre environnement en développant la curiosité ;
- → La pratique d'activités nouvelles et d'activités pédagogiques concrètes.

A Saint François Longchamp, au chalet « l'Edelweiss » où nous étions hébergés, la pratique de l'activité « théâtre » et celle de l'activité « land art » ont été dominantes tout au long de cette semaine en Maurienne. La qualité des interventions des professionnels et des animateurs, leur disponibilité et leur écoute ont permis à chaque élève de trouver sa place et de progresser au fur et à mesure des ateliers réalisés.

Cette démarche d'expérimentation dynamise ainsi les apprentissages qui deviennent encore plus motivants.

Merci à tous ces intervenants, qui se prénomment Julien et Clémence en ce qui concerne l'activité « théâtre » et Sylvain pour la découverte du « Land art ».

Merci bien sûr à l'association de parents d'élèves « Les Amis de l'école de Saint Paul » qui a apporté une large contribution financière pour la réalisation de cette classe de découverte ainsi qu'au Conseil Général de Savoie pour la subvention versée à cette occasion.

Merci aux parents qui m'ont accordé toute leur confiance.

Merci aux élèves pour leur investissement et leur enthousiasme qui ont permis de réussir cette classe de découverte.

Merci à Danielle Buisson-Bertrand, qui a encadré et accompagné ma classe pendant toute cette semaine ainsi qu'à toute l'équipe du chalet (directrice, animatrices, cuisinier (excellent) et tout le personnel) pour leur accueil, gentillesse, écoute, efficacité et professionnalisme.

Claudine MARTEN



Lundi matin 3 juin départ pour le chalet « l'Edelweiss » à Saint François Longchamp » en Maurienne pour les 18 élèves de la classe ainsi que la maîtresse et Danielle.

Le Land Art





Dans ce bel endroit, proche du col de la Madeleine, au cœur du massif de la Lauzière, nous partons dans la forêt toute proche pour découvrir <u>l'activité Land Art</u> avec Sylvain, l'animateur spécialisé. Individuellement, les élèves vont découvrir cet art qui se réalise uniquement à partir des éléments naturels trouvés sur place. Patiemment et grâce aux conseils de Sylvain, chaque enfant va réaliser un mandala naturel.









Le théâtre

L'autre activité dominante, l'atelier « théâtre », menée conjointement par Julien et Clémence. deux professionnels artistiques très compétents en la matière : travail sur le corps, sur la voix, sur l'expression permettant à chaque élève de se sentir à l'aise et d'aboutir à une réalisation élaborée et visible par tous en fin de semaine. Une démarche artistique très épanouissante, enrichissante, développant l'esprit de coopération et de groupe.

Prise en compte de l'hétérogénéité permettant à chacun de s'affirmer.



Autres activités en pleine nature : « Habillons les arbres »





Recherche d'éléments, disposition sur l'arbre et colle naturelle, les enfants ont adoré!



Enfin, Sylvain a proposé les silhouettes : par groupes de 4 ou 5, les élèves ont recouvert la silhouette de l'un d'eux avec les éléments naturels ramassés autour du chalet et disposés artistiquement. Une vraie réussite !





Scènes de vie quotidienne



Les repas, toujours très appréciés (menus équilibrés et préparation excellente!)

Les élèves découvrent aussi les jeux mis à disposition le soir dans la salle collective ; jeux qui se déroulent avant chaque veillée, sous l'œil bienveillant des animatrices.



Les autres activités financées par la collectivité

Les sorties piscine

- ⇒ En janvier et février 2013, les élèves ont bénéficié de 6 sorties à la piscine de Belley encadrées par les enseignantes, moniteurs et accompagnateurs :
 - Entrées piscine et moniteur : 418 €
 - Transport Saint Paul Belley A/R: 840 €

Une sortie au gymnase de Yenne

- ⇒ Le jeudi 04 avril 2013 (matin et après-midi)
 - ulli Frais du transport : 280 €

Une sortie à Saint Jean de Chevelu

- ⇒ Le 20 juin 2013
 - coût du transport 145 €

Les enfants de maternelle à Saint Jean de Chevelu

Nos enfants de 3 et 4 ans sont accueillis à l'école maternelle de Saint Jean de Chevelu. Chaque fin d'année, nous versons une participation financière à la commune pour l'année civile écoulée au prorata des enfants accueillis et inclus les frais d'ATSEM, les frais de fonctionnement, le chauffage.

⇒ Pour 2013, le coût mensuel par enfant est de : 100.80 €

L'accueil périscolaire

2 animatrices accueillent les enfants à la garderie périscolaire :

- Evelyne ZARAMELLA le matin
- Anne GEOFFRAY le soir

Depuis 2007, la Communauté de Communes de Yenne gère l'organisation du secteur périscolaire.

Informations: The le 04 79 36 90 76.

Au 1^{er} septembre 2013 un forfait annuel s'applique à tous les enfants dès l'inscription au service que ce soit à l'accueil périscolaire ou à la restauration scolaire (de 4,60 € à 6 €).

Les tarifs de la garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2013 vont de 0,58 € à 0,73 €, selon le quotient familial.

Pour les familles ayant des enfants scolarisés à St Jean de Chevelu et à St Paul sur Yenne, il est accordé un ¼ d'heure gratuit de garderie à l'école de Saint Paul de 11 h 30 à 11 h 45 et de 16 h 30 à 16 h 45, pour permettre aux parents de faire le trajet entre les deux écoles. Les parents doivent alors récupérer leur enfant à Saint Jean de Chevelu avant de venir à Saint Paul sur Yenne.





La restauration scolaire

Les inscriptions à la restauration scolaire se font auprès de Séverine BIZOLON, chargée de la commande des repas et de l'entretien de l'école. Les parents doivent inscrire leurs enfants avant le mardi à 10 h 00, dernier délai pour la semaine suivante.

Anne GEOFFRAY et Michèle LATASSE gèrent l'accueil des enfants entre 11h30 et 13h20 : repas, récréation.

C'est la société Restalliance choisie au niveau cantonal qui livre les repas : 4 € le repas. La facturation est assurée par la commune.

Où en est-on de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée de 2014?

Les élus de Saint Paul sur Yenne ont rencontré les enseignantes, les représentantes des parents d'élèves lors du conseil d'école du 8 novembre 2013 et organisé une nouvelle rencontre le 25 novembre avec les mêmes interlocuteurs afin de faire un état des lieux des difficultés générées par la proposition d'un avant-projet éducatif territorial de mise en place des rythmes scolaires par la communauté de communes de Yenne :

- classe le mercredi matin sans restauration ni accueil périscolaire, maintien accueil de loisirs le mercredi après-midi à St jean de Chevelu,
- Horaires différenciés pour les maternelles et les élémentaires,
- Maintien de groupes classes,
- Inscription pour un cycle complet,
- Participation financière des familles.

Les remarques ont été nombreuses et notamment :

- Pense-t-on aux familles dont les parents travaillent et qui ne peuvent pas déposer les enfants à 8 h 30 n i les reprendre à 11 h 30 ?
- Quel coût à terme pour l'intercommunalité,
- Où pourra-t-on accueillir les enfants?
- Quid de l'encadrement ?
- Quelles activités proposer ?

Après les réunions préparatoires où avaient été remontées les informations des communes, le conseil communautaire du 9 décembre 2013, a décidé :

- Classe le mercredi matin,
- Création d'un accueil périscolaire le matin de 7 h 30 à 8 h 30 et de 11 h 30 à 12 h 30
- Pas de restauration scolaire.

L'aventure Lire et Faire Lire continue cette année à l'école :

Depuis maintenant quelques années, "Lire et Faire lire", dispositif national faisant appel à des retraités bénévoles pour animer des séances de lecture avec de petits groupes d'enfants volontaires, pendant le temps de la cantine ou de la garderie est organisé à l'école de Saint Paul,

Nos 3 bénévoles bien rodées dans cet exercice sont présentes 3 fois par semaine. Ginette Blondeau, Marguerite Gobbo et Patrick Prodhomme.

Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues pour raconter des histoires à nos charmantes têtes blondes.

Le livre papier est-il en péril?

J'entre dans ma bibliothèque : mon regard parcourt les rayons : des formats, des couleurs me sautent aux yeux et me réjouissent pour l'esthétique qu'ils m'offrent.

J'ouvre un livre, je le touche, le sens, l'entends. Avez-vous senti l'odeur d'un livre, avez-vous entendu le bruissement des pages que l'on tourne ?...

Le livre n'existe que par l'objet certes mais quel objet!

Les sumériens, il y a 5000 ans se servaient déjà de tablettes... La similitude de vocabulaire est amusante mais, quoiqu'il en soit et quelle que soit la technologie, la lecture restera toujours un moyen de :

- Connaissance reconsultable contrairement aux médias,
- Sollicitation de l'imagination,
- Source de divertissement et de plaisir pour grands et petits.

Alors ne craignons pas sa disparition et ne négligeons pas ces nouveaux supports de lecture informatiques qui peuvent rendre de grands services parfois.

Article proposé par Ginette BLONDEAU



Tablette..., il y a 5000 ans



Tablette..., aujourd'hui

Naissances



Louis, Marc, Pierre-Marie fils d'Emmanuel et Florence BRANCHE, né le 21 décembre 2012 à Chambéry.

Thibault, Valentino, fils de Ludovic et Cathy MARINO, né le 13 février 2013 à Chambéry.

Antonin, fils de Nicolas JOLY DIT GIGONDY et d'Angélique VIGREUX, né le 7 avril 2013 à Chambéry.

Evan, Elie, Roger, fils de Gilles POUSSIN et d'Audrey JOUBERT, né le 3 mai 2013 à Belley.

Maya, Nina, Emma, fille de Nicolas HUGUET et de Virginie FAURÉ, née le 11 juin 2013 à Chambéry.

Emma CLOCHER, née le 21 juin 2013, fils de Guillaume et Laurène CLOCHER à Belley.

Elyna, Désirée LAGOUTTE, née le 15 juillet 2013 à Chambéry.

Abel, Josselin ODET, né le 29 juillet 2013, fils de Romuald et Céline ODET à Chambéry.

Maëlys, Lisiane, Christine MOREAU, née le 2 août 2013 à Chambéry.

Nina, Inès, fille d'Edouard POURCHAUX et de Marilyn BERLIRE, née le 4 octobre 2013 à Chambéry.

Lucas, Nathan, Jérôme, fils de Jérôme et Kate FONTAINE, né le 20 novembre 2013 à Chambéry.

Mariages



Jean-Michel LAPERROUZE et Karen DENTROUX, mariés le 2 mars 2013 à Saint Paul sur Yenne.

Romain POINSIGNON et Marilyne HENAULT, mariés le 6 juillet 2013 à Saint Paul sur Yenne.

Raphaël CHARDONNET et Norha KRIM, mariés le 3 août 2013 à Saint Paul sur Yenne.

Gérard CARLES et Sandrine DIEBLING, mariés le 31 août 2013 à Saint Paul sur Yenne.

Décès



Suzanne Josette MICOUD, décédée le 1^{er} février 2013, à l'âge de 75 ans.

Gaston HERITIER, décédé le 11 juillet 2013, à l'âge de 81 ans.

Jean-Claude MACHET, décédé le 12 septembre 2013, à l'âge de 59 ans.

André GONNET, décédé le 17 septembre 2013, à l'âge de 63 ans.

Florent ROSE, décédé le 19 septembre 2013 à l'âge de 34 ans.

Denise BOUCHAUD, décédée le 6 décembre 2013, à l'âge de 81 ans.





Début juin 2013, nous avons eu le plaisir d'accueillir Laurence JOUVE quelques pour semaines. Passionnée par la faune et la flore, actuellement en formation aux métiers de l'environnement au CFPPA de La Motte Servolex. Elle a entretenu les espaces végétalisés et les fleurs au chef-lieu et aux 4 Chemins. C'est le Saint Paulia, en raison du manque de bénévoles nécessaires à l'entretien des espaces fleuris, qui a pris en charge le volet financier de cette embauche. Laurence s'est très bien adaptée avec l'équipe en place.

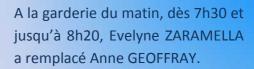
Un grand merci au Saint Paulia et à Laurence!

A l'école, pour pallier l'absence d'Isabelle **GUSMERINI** pour raisons de santé, les attributions de chacune ont été redistribuées. Séverine BIZOLON a repris le poste de cantinière et a été remplacée par Michèle LATASSE sur les postes d'adjoint d'animation lors de la pause méridienne, les heures et d'ATSEM de l'après-midi dans la classe des petits. Michèle, qui a déjà travaillé à la cantine de Saint Jean de Chevelu, a bien pris la mesure des différents postes.









Dès 8 h 20, elle part à Saint Jean de Chevelu rejoindre les maternelles et son poste d'ATSEM. Habituée à travailler au sein du pôle périscolaire de la communauté de communes, l'adaptation s'est déroulée sans problème.

Au secrétariat, Christine et Anne vous accueillent les mardi, jeudi et samedi.





Yves DELMARRE chargé de l'entretien des espaces verts, a dû régulièrement jongler entre les averses du printemps 2013 pour gérer les tontes des différents espaces verts.

Après une formation financée par la collectivité, il entretient les blocs secours des bâtiments publics.

Le Comité des Fêtes

Le bureau du comité des fêtes a été renouvelé :

Président : Paul ROUQUILLE

Vice-présidente : Juliette PROD'HOMME

Trésorier : Jean-Rémy MARTIN

Trésorier adjoint : Claude GERVASONI

Secrétaire : Patrick PROD'HOMME

Nous souhaitons continuer à animer la commune dans le même esprit de convivialité.

Nous avons besoin de vous tous, bénévoles qui participiez les années précédentes, vous qui ne nous avez pas encore rejoint, nouveaux arrivants dans la commune.

Pour nous réunir ou faire connaissance, à l'attention de tous ceux qui ont aidé à la fête des fours 2013 et de tous ceux qui souhaitent participer à la prochaine, un casse-croûte nous réunira dimanche 19 janvier 2014 à midi à la salle des fêtes.

La fête des fours avec son parcours gourmand aura lieu samedi 25 et dimanche 26 janvier 2014



Participez!

Le club relax

Quoi de neuf durant cette 9^{ème} année d'existence ?

Le 5 janvier avec le tirage des Rois, nous avons tenu notre Assemblée Générale.

Le 26 avril à Montmélian a eu lieu l'Assemblée Générale de la Fédération des Ainés de Savoie « Génération Mouvement – Les Ainés ruraux ». Deux personnes du club étaient présentes.

Le 21 mai, nous avons embarqué pour une croisière commentée sur la Saône et le Rhône. Au confluent de ces deux fleuves se construit le futuriste nouveau quartier de Lyon. Puis direction Place de Fourvière avec sa basilique et la vue sur Lyon et ses alentours. Dommage que la pluie était du voyage!

Le 21 juin, balade en Drôme provençale :

- Visite d'une nougaterie à Montélimar avec dégustation
- A Grignan, dégustation de vins dans un caveau, visite d'un village provençal miniature où mille santons sont présentés et enfin, visite guidée du château, monument historique XIIème – XVIIème siècles.



Le 12 novembre, émerveillement aux Floralies de Bourg en Bresse. Cette année, les

décors étaient aux couleurs tropicales. Aixles-Bains était très bien représentée.



Le 13 décembre, nous avons partagé le repas de fin d'année autour de cuisses de grenouilles qui sont appréciées par un bon nombre d'adhérents.

Deux fois par mois, le mardi après-midi, les jeux de cartes divers, le scrabble font le bonheur des joueurs. Les jours de beau temps, que diriez-vous de faire une partie de pétanque ou une petite balade dans le village ?

Que la retraite est belle Quand on sait bien l'organiser. La vie devient une merveille, Il faut savoir en profiter.

Rejoignez-nous, on vous attend dans la bonne humeur!

En 2014, on fêtera notre 10ème
anniversaire!!!



L'ACCA

Article de Raymond Piellard, Président de l'ACCA.

Depuis de nombreuses années, la chasse sur nos territoires se focalise autour du sanglier.

Tuer un sanglier devient presque banal et n'est plus l'exploit d'une vie mais nécessite une organisation collective soumise à une réglementation, une rigueur indispensable à la sécurité.

Malgré des tableaux de chasse record l'an dernier, le sanglier continue de coloniser nos régions. Cela empoisonne nos relations avec le monde agricole et la fédération. L'indemnisation des dégâts, toujours plus importante, met en péril les sociétés de chasse et oblige les chasseurs à payer toujours plus.

Pourtant certains d'entre nous ont la nostalgie des labours collant aux bottes, des rangs de vigne dénudés après les vendanges, où l'on cherche seul, avec son chien, le lièvre qui partait devant nos pieds, ou le faisan à l'envol au bruit de tonnerre.

Pendant que montait la fièvre du sanglier, celle du petit gibier ne s'est pas éteinte; les fédérations, l'office national de la chasse et de la faune lui ont consacré beaucoup d'énergie et d'études pour comprendre et limiter les problèmes que rencontrent ces espèces.

Le petit gibier a de l'avenir ; il peut se développer sans problème.

Cette année deux des nôtres nous ont quittés ; Dédé et Jean-Claude étaient très impliqués dans la vie de la société ; nous ne pourrons pas les oublier.

Comme chaque année, rendez-vous le dernier weekend de février pour le boudin à la chaudière.



Les Amis de l'école

Bilan de l'année 2013, avec principalement deux manifestations, le vide grenier en mai et notre traditionnelle vente de tartes, cuites au feu de sarments, en septembre. Même si ces deux manifestations attirent toujours autant de monde, les recettes ne sont pas toujours à la hauteur des années précédentes et des efforts fournis. Une réflexion est lancée pour peut-être faire évoluer ces manifestations à l'avenir. Rappelons que ces manifestations servent à financer, en partie, les activités culturelles de nos enfants, comme la venue d'un intervenant extérieur ou encore le voyage de fin d'année.



Cette année, encore près de 500 tartes et pizzas ont été réalisées, dans une ambiance studieuse mais très détendue, et ce du matin très tôt jusqu'au repas du soir.

Un remerciement particulier pour les 4 spécialistes du four, Michel Million-Rousseau et Michel Vignollet, Manu et Pascal. Henri et Romuald pour la réalisation de la pâte, avec un sans-faute cette année! Sébastien et Babette en cuisine pour un coup d'essai, mais un coup de maître! Et bien sûr tous les parents, habitués et nouveaux qui se sont bien intégrés au fourmillement ambiant.



Nous remercions la mairie pour le prêt des locaux et des moyens mis à disposition ainsi que Pierre Moiroud pour la fourniture gratuite du lait.

Pour clore l'année, un gouter de Noël a été offert aux enfants et aux parents de l'école le vendredi 20 Décembre. Une remise de cadeaux pour les classes a eu lieu avec la traditionnelle venue du Père Noël et le gouter sera partagé dans le réfectoire de l'école à partir de 16h30.



PS : Des postes sont encore à pourvoir au bureau, n'hésitez pas à nous rejoindre pour conserver la dynamique impulsée par les présidents précédents... Prochaine réunion courant janvier 2014.

Le Bureau de l'association

Le tennis club San Paulan

Pour l'achat de cartes au cours de l'année, veuillez prendre contact avec : Charlotte ROSSET au 04 79 36 72 03

Le Bureau:

Yves DELLIER
Michel VIGNOLLET
Lucien CALZAMIGLIA
Charlotte ROSSET

Tarifs annuels:

Enfants – de 10 ans : 10 € Adultes : 25 €

Jeu Intervillages du canton de Yenne

L'édition 2014

Rendez-vous à Yenne le dimanche 15 Juin 2014

pour une journée conviviale et festive! Vous avez envie de participer comme compétiteur (pour la journée ou pour un seul jeu), bénévole ou spectateur, vous êtes les bienvenus.



Alors n'hésitez pas, contactez-nous sur notre site Internet : www.jeux-intervillages-canton-yenne.com/



Toutes les infos sur notre page facebook : Jeux intervillages du canton de Yenne

Une belle action

A Saint Paul tout le monde connaît la maison de Charnand située en bordure de la route qui mène aux Rubods. Aujourd'hui elle est occupée très épisodiquement; seuls les Sans Paulans de souche savent que cette maison a appartenu autrefois à Edouard Moiroud (1888-1955), personnalité attachante de la commune aux dires de ceux qui l'ont bien connu. Ce que peu de gens savent c'est que pendant la dernière guerre Edouard Moiroud a pris le risque de cacher dans sa maison une femme de confession juive, Madame Rega Blum.

Remémorons-nous le contexte de l'époque pour saisir la portée de son geste. Après une avancée spectaculaire des troupes allemandes sur le sol français, un armistice est signé le 25 juin 1940 à 0 h 35. Si l'ennemi a atteint Yenne et Novalaise, les violents combats qui ont lieu à hauteur des Echelles ne lui permettent pas d'atteindre Chambéry et Grenoble. La France est coupée en deux : au nord la zone occupée par l'armée allemande, au sud la zone libre.

Depuis le 16 juin, le maréchal Pétain a été nommé Président du Conseil. Le 11 juillet, les pleins pouvoirs lui sont confiés. Fin octobre un statut est publié qui exclut les Juifs des professions d'autorité comme la police, la diplomatie, la justice. Les professions qui peuvent influencer l'état de l'opinion comme l'enseignement, la presse, le cinéma, la radio, le théâtre leur sont interdites. Durant le début de l'année 1941, la situation empire pour la communauté : premières rafles en mai à Paris puis publication d'un deuxième statut qui aggrave sa situation. Cette tension qui s'accroît pousse nombre d'entre eux à tenter de franchir la ligne de démarcation. Beaucoup choisissent la Savoie et notamment la zone d'Aix-les-Bains parce que des compatriotes y sont déjà installés et parce que la proximité de la Suisse permet d'envisager une possible évasion. Le préfet de la Savoie prend la décision d'assigner les Juifs dans plusieurs secteurs définis de résidence. Un certain nombre de familles, en fonction de leurs relations ou d'autres critères choisissent Yenne (1).

Combien sont-ils à tenter dans notre région cette vie difficile où il faut se cacher et se méfier de tous ? Le chiffre officiel n'est pas connu. On sait seulement qu'un recensement effectué selon la directive du 2 juin 1941 affiche 90 juifs étrangers dans le canton de Yenne dont 49 de sexe masculin et 40 de sexe féminin ⁽²⁾. Y en-a-t-il d'autres qui sont détenteurs de la nationalité française ? Certains ont trouvé à se loger tant bien que mal dans le bourg, d'autres dans les communes environnantes.

Edouard Moiroud qui avait épousé en 1925 une institutrice de Saône-et-Loire, a quitté Saint Paul pour aller vivre dans ce département de Bourgogne. En 1933 son épouse décède, puis deux ans plus tard, en 1935, c'est son père Jean-Marie qui meurt dans la propriété de Charnand. Il décide de revenir vivre à Saint Paul auprès de sa mère âgée, Anthelmette. La guerre survient. Anthelmette décède au mois de janvier 1940 et Edouard se retrouve seul dans cette grande maison isolée de caractère plutôt bourgeois. Quand Madame Blum est-elle arrivée à Charnand et comment a-t-elle été orientée vers cette maison d'accueil ? Il m'est impossible de le dire. Tous ces faits n'ont pas donné lieu à des écrits officiels et beaucoup de personnes qui auraient pu témoigner juste après la fin de la guerre ont aujourd'hui disparu.

Même si la maison est isolée, la grande route passe juste à côté. Le danger rôde. Il devient plus pressant à partir de septembre 1943 lorsque le régime de Mussolini s'effondre. A ce moment les Allemands prennent la place de l'occupant italien relativement clément et la Gestapo s'installe

à Chambéry. La milice aussi a un siège dans la capitale savoyarde. Quant à la ville d'Aix-les-Bains, elle abrite un centre de convalescence pour environ 2000 allemands. La région n'est donc nullement à l'abri des agissements de l'ennemi. C'est ainsi qu'à Yenne, le 26 août 1942, cinq juifs étrangers doivent être raflés mais deux seulement se feront prendre. Durant l'été 1943, un autre juif de Yenne nommé Zalman est victime d'une expédition de la milice pendant qu'il fait ses courses chez un commerçant. Il sera envoyé au camp de Ruffieux puis à Drancy avant d'être déporté à Auschwitz.

Certains membres de la famille Moiroud, des voisins, des connaissances, peuvent encore nous parler de cette époque tragique. Quelques personnes ont accepté d'évoquer leurs souvenirs liés à madame Blum et les témoignages concordent. Selon un témoignage c'était « une femme toujours habillée de blanc, très soignée, les cheveux maintenus par une sorte de turban blanc ». Edouard Moiroud ne laissait jamais traîner des affaires féminines dans sa maison afin de ne pas éveiller de doutes. Dès qu'un visiteur se présentait, elle montait se cacher à l'étage et n'en redescendait qu'après son départ. Pour elle, le temps lui paraissait interminable. Elle était habile pour les travaux d'aiguille et était bonne cuisinière, ce qui n'était pas fait pour déplaire à son hôte. A la fin de la guerre elle a continué à vivre à Charnand jusqu'en 1949, ce qui peut surprendre, mais je n'en connais pas la raison. La paix revenue, elle avait maintenant la possibilité de sortir de la maison pour se rendre à Yenne ou fréquenter une famille amie.



Photo de Madame Rega Blum transmise par Guy et Jeanine Moiroud née Perroud

Article de René CLOCHER

A la suite de ce long séjour à Saint Paul, elle a rejoint sa sœur en Australie. Depuis ce lointain pays elle n'oubliait pas, à chaque début d'année, d'envoyer un message à une famille qu'elle avait particulièrement fréquenté et estimé. Aux dires d'Edouard Moiroud, la visite du facteur à la maison de Charnand était souvent un drame pour elle. Les pleurs étaient fréquents car elle apprenait à cette occasion que des membres de sa famille avaient disparu dans des conditions dramatiques.

Selon certaines informations Madame Rega Blum serait aujourd'hui décédée. Ceux qui l'ont connu sont de moins en moins nombreux. Edouard Moiroud n'est pas la seule personne de Saint Paul à avoir caché des personnes de confession juive. Dans d'autres communes des cas semblables se sont produits. Rendons hommage à tous ceux qui n'ont pas hésité à prendre des risques et à braver le danger pour cacher des gens menacés simplement parce qu'ils étaient juifs.

Je remercie les personnes qui m'ont fourni des renseignements pour la rédaction de cet article, notamment Guy et Jeanine Moiroud née Perroud, Alfred Pin, Marcelle Payebien.

¹⁻ Fernande Wagman. Au temps de la ligne de démarcation. Xlibris Corporation. 2008.

²⁻ Cédric Brunier. Les Juifs en Savoie de 1940 à 1944. Mémoires et documents de la SSHA. 2003

Collecte sélective des ordures ménagères

La Communauté de Communes de Yenne a mis en œuvre la redevance incitative à partir du 1er janvier 2014, elle a pour objectif de rendre chacun acteur de sa production de déchets, ce qui va vous permettre d'agir directement sur la facturation en payant en fonction de vos dépôts dans les conteneurs semi-enterrés et ainsi d'apporter votre contribution au tri sélectif.

La CCY et la commission communale chargée de l'étude relative aux emplacements ont veillé à l'installation des conteneurs sur toute la commune afin que chaque foyer soit proche d'un point de collecte pour éviter un passage trop fréquent du camion de ramassage : et réduire les coûts liés au transport.

1) Le Lutrin 5) Challières

Les 7 points de collecte 3) Parking vers la mairie 7) Les Vellats

4) Aux 4 Chemins

Notre commune est l'une de celles qui disposent du plus grand nombre de conteneurs en proportion du nombre d'habitants.

Nous allons profiter de l'installation d'un container semi enterré sur le parking de la mairie pour déplacer les conteneurs pour le tri sélectif, en prévision de l'aménagement du centre.



Dates importantes à retenir :



Le camion poubelles, qui assure la collecte actuellement, passera sur notre commune jusqu'à la fin janvier 2014.

Le nouveau dispositif devrait être opérationnel à compter de février 2014. <u>Les usagers seront informés par courrier des dates exactes.</u>

Février - Mars 2014 : phase d'essai technique.

La redevance incitative sera appliquée à compter du 1^{er} avril 2014. En ce qui concerne le 1^{er} trimestre, la redevance sera calquée sur le principe de celle de 2013.

Si vous n'avez pas rencontré les enquêteurs à votre domicile, vous pouvez, dès à présent, venir chercher vos badges à la Communauté de communes de Yenne.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la CCY au 04 79 36 90 76

Voici les horaires d'ouverture de la déchetterie de Yenne :

	ETE au 01/04	HIVER au 01/10
Lundi	14 h à 19 h	14 h à 17 h 30
Mardi	14 h à 19 h	14 h à 17 h 30
Mercredi	14 h à 19 h	14 h à 17 h 30
Jeudi	14 h à 19 h	14 h à 17 h 30
Vendredi	14 h à 19 h	14 h à 17 h 30
Samedi	9h à 12 h	9 h à 12 h
Jameur	14 h à 19 h	14 h à 17 h 30

Pour les nouveaux arrivants : Elle est située Route de Lucey à Yenne. En venant de Saint Paul prendre la Départementale 1504, en arrivant au carrefour, prendre à droite (3ème sortie), la déchetterie est à une centaine de mètres sur votre gauche.

Chaque semaine et notamment l'été, nous sommes régulièrement confrontés aux incivilités de personnes qui déposent « nuitamment » et « sans scrupules » leurs ordures ménagères, leurs encombrants, leurs cartons d'emballage, leur vaisselle usagée... près des containers de tri sélectif.



La collectivité, et par conséquent, le contribuable doivent ensuite assurer le nettoyage, le tri et le transport. Nous ne pouvons que regretter ces attitudes irresponsables.

Recensement de la population en 2014

En 2014, tous les habitants de Saint Paul sur Yenne seront recensés.

L'enquête de recensement sera organisée entre le 16 janvier et 15 février 2014 (ces dates sont imposées par l'INSEE).

Le recensement de la population est réalisé en partenariat avec l'INSEE. Ce dispositif OBLIGATOIRE fournit des données sur les logements, les habitants et leurs caractéristiques.

Pour mener à bien ce recensement, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires fournis par les agents recenseurs.

Toutes les réponses sont confidentielles.



REPONDRE AU RECENSEMENT EST UN ACTE CIVIQUE ET OBLIGATOIRE.

Pour plus de renseignements : http://www.le-recensement-et-moi.fr/

Quelles sont les modalités de recensement ?

Les agents recenseurs déposent au domicile des personnes recensées une <u>feuille de logement</u> qui comporte des questions relatives aux caractéristiques et au confort du logement. Il existe pour les départements d'outre-mer une <u>feuille de logement spécifique</u>. Les agents déposent une feuille par logement.

Ils remettent également un <u>bulletin individuel</u> qui comprend une série de questions autour de l'âge, du lieu de naissance, de la nationalité, du niveau d'études, du lieu de résidence 5 ans plus tôt et de l'activité professionnelle pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé.

Ces questionnaires sont accompagnés d'une <u>notice d'information</u> Les agents recenseurs peuvent le cas échéant vous aider à remplir les questionnaires. Les agents recenseurs possèdent une carte tricolore avec photo, signée par le maire. Toutes les personnes recensées sont en droit d'exiger la présentation de cette carte lors du passage des agents.

Est-il possible d'être recensé sur internet ?



Pas en 2014 sur Saint Paul. Seules 46 communes en France ont été désignées.

Respect du voisinage et réglementation

1 Les travaux de bricolage

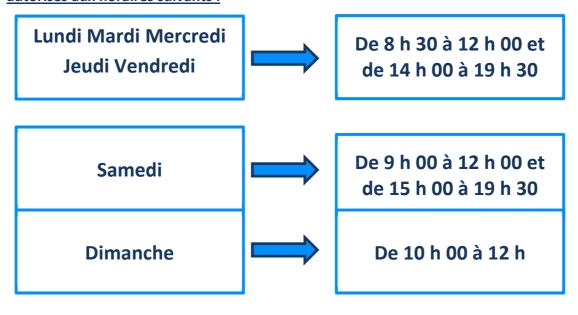
Vous conviendrez que rien n'est plus désagréable que d'entendre votre voisin passant la tondeuse alors que vous recevez vos amis un beau dimanche ensoleillé de juillet ou que vous apprêtez à faire une sieste bien méritée sur votre terrasse!



Alors qu'en est-il de la réglementation sur le bruit :

A moins d'habiter dans une maison isolée au fond d'un bois, nous avons tous des voisins. Nous devons prendre certaines précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés, et intempestifs émanant d'activités, des appareils ou machines que nous utilisons ou par des travaux que nous effectuons.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils thermiques sont autorisés aux horaires suivants :



2 Nos amis les chiens

Le chien des voisins aboie en pleine nuit et tout au long de la journée... Dans ces conditions, il est parfois difficile de conserver son calme. Que faire ?





Ce que dit la loi

Concernant les aboiements, on parle de bruits de comportement ou de bruits domestiques. Ils sont soumis aux dispositions du **Code de la santé publique** : article R.1334-31 : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit ellemême à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Durée, répétition, intensité... **Un seul de ces critères** suffit à constituer un trouble de voisinage. Ils ne sont pas cumulatifs. Ainsi, si le chien de vos voisins hurle à la mort, ou aboie tous les jours ou de longues heures durant, vous êtes dans votre droit en demandant au propriétaire de faire taire son animal.



De la diplomatie

Tout d'abord, essayez de communiquer et d'aborder le problème avec votre voisin qui n'est peutêtre pas conscient de la gêne que provoque son animal! Un chien aboie généralement lorsque son maître n'est pas là. Dans un second temps, ou devant un refus de discussion, vous pouvez commencer par adresser un **courrier au propriétaire** du chien concerné, afin de lui rappeler la législation en vigueur, ainsi que les sanctions auxquelles il risque de devoir faire face. Si rien ne change, vous serez contraint de faire appel aux forces publiques.



Faire constater

En dernier recours, vous pourrez vous adresser à la gendarmerie, à la mairie habilités à constater ce type d'infractions et faire constater le trouble de voisinage.



Quels résultats?

Le propriétaire du chien perturbateur pourra se voir condamner : d'une **amende de 450 €** à la **confiscation de l'animal**. Une mesure extrême qui peut, peut-être, encourager vos voisins à trouver une solution alternative.

3 La divagation des chiens

La divagation des animaux domestiques non tenus en laisse est formellement interdite sur la voie publique. Votre responsabilité civile peut être mise en jeu à la suite d'accidents provoqués par vos animaux.

Nous avons été interpellés sur le fait que des chiens divaguent sur la voie publique et courent après les voitures. Si vous êtes propriétaire d'un chien et que votre terrain n'est pas clos, veuillez-vous assurer que votre chien soit attaché et ne se promène pas sur la voie publique sans surveillance (article 211-23 du code rural). Pensez aux enfants allant à l'école ou aux promeneurs qui peuvent être effrayés par un gros chien même si le vôtre est un gentil toutou.

4 Elagage et sécurité

Réglementation et élagage : plusieurs obligations

Voici les principaux points de réglementation pour l'élagage :

- tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice ;
- le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent, mais il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice même si l'élagage risque de provoquer la mort de l'arbre;
- Les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.

À noter: L'obligation de taille ou d'élagage peut être reportée à une date ultérieure, pour l'effectuer durant une période propice à la végétation.

Prévention des risques et réglementation élagage

La réglementation de l'élagage vise à prévenir différents risques liés aux arbres :

- chutes d'arbres et de branches sur les véhicules et personnes empruntant les voies de communication;
- manque de visibilité suffisante pour le voisinage ou pour le réseau routier ;
- dysfonctionnement des infrastructures comme les lignes aériennes téléphoniques et électriques ou l'interruption d'une voie de circulation.

La Mairie vous informe

Le secrétariat de mairie vous accueille : Le mardi matin de 8 h 30 à 12 h 00, Le jeudi après-midi de 16 h à 19 h Et le samedi matin de 8 h 30 à 12 h 00.

Vous pouvez nous joindre : par téléphone au 04 79 36 81 04

Par fax 04 79 36 99 34

Par mail: mairie.stpaulsuryenne@wanadoo.fr

Les titres d'identité français

1 / La carte nationale d'identité sécurisée (C.N.I.S.)

La carte nationale d'identité sécurisée a une durée de validité de 10 ans. Elle est délivrée **gratuitement**. Par contre, en cas de vol ou de perte, son renouvellement coûte **25 euros**. Le dépôt du dossier se fait en mairie qui le transmet ensuite à la Préfecture de de la Savoie.

2 / Le passeport biométrique

Le passeport à une durée de validité de 10 ans.

Tarifs en vigueur:

> Pour un adulte : 86 euros en timbres fiscaux,

> Pour un mineur la validité du titre est de 5 ans :

• âgé de 15 ans ou plus : 42 euros.

• âgé de moins de 15 ans : 17 euros.

Dépôt du dossier de passeport biométrique sur rendez-vous dans les mairies équipées d'une station

OÙ ? Le dossier de première demande ou de renouvellement est déposé dans les mairies équipées (Yenne) d'une station passeport, qui les transmettent ensuite à la Préfecture de Chambéry. Pour Yenne, il est préférable de prendre rendez-vous au 04 79 36 70 48.

3 / Liste des pièces à fournir pour obtenir un titre d'identité français

Pour répondre aux difficultés de justification de la nationalité, rencontrées par les Français nés à l'étranger, ou nés en France de parents nés à l'étranger, une circulaire destinée à simplifier les procédures de délivrance et de renouvellement des cartes d'identité et des passeports a été signée le 1^{er} mars 2010. Pour renouveler un titre d'identité ou de voyage, aucun acte état civil n'est nécessaire quand le demandeur détient déjà un autre titre d'identité sécurisé : carte nationale d'identité sécurisée (C.N.I. plastifiée) ou passeport électronique ou biométrique (passeport avec photographie numérisée).

a / Vous n'avez pas à présenter un acte d'état civil et un justificatif de nationalité française :

S'il s'agit :	Et si v ous pouvez présenter :		
 D'une première demande de C.N.I.S. ou de passeport, Ou d'un renouvellement d'un titre sécurisé ou non sécurisé 	 Un titre (C.N.I., passeport) sécurisé ou non sécurisé encore valide ou périmé depuis moins de 2 ans 		
D'un renouvellement à la suite d'une perte ou d'un vol	 Et si le titre perdu ou volé est un passeport biométrique, Ou si vous pouvez présenter un autre titre (C.N.I. ou passeport) sécurisé que celui qui est perdu ou volé. Ou si vous ne pouvez présenter un titre (C.N.I., passeport) sécurisé, à la condition que le titre dont le renouvellement est demandé soit encore valide ou périmé depuis moins de 2 ans 		

b / Vous devez présenter un acte d'état civil et le cas échéant, un justificatif de nationalité française

S'il s'agit :	Et si vous ne pouvez présenter :
D'une première demande de C.N.I.S. ou de passeport, Du renouvellement : • D'une C.N.I. cartonnée ou plastifiée, • D'un passeport sécurisé (électronique ou biométrique)) • D'un passeport non sécurisé, dit « DELPHINE » et établi avant mai 2006	 Aucun autre titre (C.N.I. ou passeport), sécurisé ou non sécurisé, Ou si le titre présenté (C.N.I. ou le passeport) est périmé depuis plus de 2 ans.

Attention nouveau!: Afin de garantir le respect des règles de délivrance des actes de l'Etat Civil et ainsi de lutter contre la fraude documentaire, <u>les actes demandés par internet sont désormais adressés à la Mairie du lieu de domicile des personnes qui en font la demande.</u>

- La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt du dossier et de la remise du titre.
- La présence du (de la) mineur (e) et de la personne qui exerce l'autorité parentale et où réside l'enfant est obligatoire lors du dépôt du dossier et de la remise du titre.
- Le demandeur doit se présenter avec les originaux et les photocopies des documents indiqués dans la liste des pièces à fournir.
- La présentation de l'intégralité des pièces est obligatoire lors du dépôt et de l'enregistrement du dossier.

2 mb at a differential and another description of Council	
<u>2 photos d'identité en couleur de moins de 6 mois</u> Elles doivent être identiques, récentes, parfaitement ressemblantes, tête nue, sans bandeau,	Deux photos d'identité
ni serre tête, sans lunettes, de face, sur fond gris ou bleu clair, non découpées, format 35 x 45 mm,	<u>Deux priotos a identite</u>
norme ISO <i>originaux</i>	
<u>Un document officiel avec photographie : CARTE D'IDENTITE OU PASSEPORT</u> (du demandeur	Document officiel
ou de son représentant légal): <i>original et copie</i>	
Une déclaration de perte ou de vol, à présenter lors du dépôt du dossier original	avec photographie
Un timbre fiscal de 25 euros (à retirer au trésor public ou dans un bureau de tabac)	
Un extrait d'acte de naissance avec filiation complète de moins de trois mois pour les majeurs	
(à demander dans la mairie de votre lieu de naissance)	
Une copie intégrale de votre acte de naissance de moins de trois mois pour les mineurs	
(à demander dans la mairie de votre lieu de naissance	
Un acte de décès (en cas décès du conjoint, si le demandeur veut porter la mention veuve)	<u>Justificatif</u>
original	<u>d'état civil</u>
Une copie intégrale d'acte de mariage (si l'époux (se) veut porter le nom du conjoint(e)) original	de - de trois mois
Le jugement de divorce ou de séparation pour les mineur ; et pour les femmes qui portent	
comme nom d'usage celui de son ex conjoint ou à défaut	
une autorisation écrite de l'ex-conjoint , (avec légalisation de la signature de monsieur),	
l'autorisant à porter son nom.original et copie	
Un justificatif de nationalité française du demandeur ou du mineur	
Un certificat de nationalité française <i>original et copie</i>	
Le décret de naturalisation ou de réintégration <i>original et copie</i>	
La déclaration d'acquisition de la nationalité française (manifestation de volonté, possession	
d'état français) <i>original et copie</i>	
La déclaration d'acquisition de la nationalité française par mariage <i>original et copie</i>	<u>Un justificatif de</u>
Un justificatif de nationalité française du parent français :	nationalité française
Un extrait d'acte de naissance de votre parent né en France (avec filiation complète) <i>original</i>	
Le decret de naturalisation ou de réintégration <i>original et copie</i>	
La déclaration d'acquisition de la nationalité française <i>original et copie</i>	
Le certificat de nationalité française <i>original et copie</i>	
Un justificatif de domicile récent à votre nom et prénom (pour les majeurs): quittance d'électricité	Un justificatif
de gaz, téléphone fixe ou portable, avis d'imposition	
Si vous habitez chez quelqu'un ou si la personne exerçant l'autorité parentale habite chez quelqu'un	de domicile
La personne qui vous héberge doit vous fournir :	
Un justificatif d'identité à son nom <i>original et copie</i>	ou de
Un justificatif de domicile récent à son nom <i>original et copie</i>	
Une lettre récente datée certifiant qu'elle vous héberge chez elle original	résidence
Si la personne mineure réside en alternance chez son père et chez sa mère :	
Un justificatif de domicile récent au nom et prénom de chacun des parents originaux et copies	

Les autorisations de sortie de territoire

Les autorisations de sortie de territoire sont supprimées depuis le 1^{er} Janvier 2013

Réforme des mesures d'autorisation et d'opposition de sortie du territoire des enfants mineurs

La circulaire du 20 novembre 2012 modifie les mesures d'autorisation de sortie de territoire (AST) et d'opposition de sortie de territoire (OST). Ce texte applicable le 1er janvier 2013 prévoit que pour tout départ en voyage après le 31 décembre 2012, les autorisations de sortie de territoire individuelles et collectives ne sont plus nécessaires.

Ainsi les mineurs effectuant des voyages scolaires à l'étranger n'auront plus besoin de l'autorisation de sortie de territoire.

Ces suppressions emportent les conséquences suivantes :

- D'un point de vue pratique, un mineur français pourra franchir les frontières sans autorisation de sortie du territoire, mais :
 - A) Muni d'un passeport en cours de validité;
 - B) Ou avec sa seule carte d'identité en cours de validité (Union Européenne)
- <u>Ces suppressions rendront d'autant plus nécessaire la consultation du Fichier en personnes recherchées (FPR)</u>,

Par les services préfectoraux, de manière systématique, lors de la demande d'un passeport ou d'une carte d'identité ;

Et par les gardes-frontières, en tant que de besoin lorsqu'ils ont un doute sur le passage d'un mineur;

En revanche, des mesures administratives d'opposition à la sortie de territoire d'un mineur à titre conservatoire sont maintenues pour répondre à des situations d'urgence avérée dans lesquelles une personne titulaire de l'exercice de l'autorité parentale, le plus souvent un parent, craint un départ imminent et illicite de l'enfant à l'étranger (voir avec les services de la mairie et /ou préfecture de la Savoie.

Le recensement des jeunes

Le recensement est obligatoire pour tous les jeunes français, garçons et filles dès 16 ans.

La démarche est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

La mairie vous remettra une attestation de recensement à conserver précieusement et un dépliant.

OÙ ? A LA MAIRIE

Documents nécessaires pour le recensement

- Une pièce d'identité ou éventuellement un certificat de nationalité française
- Le livret de famille des parents
- Un justificatif de domicile

Qui peut faire cette démarche?

La démarche peut être faite :

- par l'intéressé lui-même (c'est obligatoire si la démarche est faite après 18 ans)
- ou par l'un de ses parents ou par son tuteur

Recommandations

L'attestation de recensement vous sera demandée par l'école, pour le permis de conduire, pour les concours et les examens.

L'attestation est à garder précieusement car aucun duplicata ne sera délivré.

Tout changement d'adresse ou de situation après avoir été recensé doit être signalé au Centre du Service National de Varces.

Dans l'année suivant votre recensement, vous recevrez une convocation du Bureau du service national de Valenciennes afin d'effectuer la JAPD (Journée d'Appel de Préparation à la Défense). A l'issue de cette journée, un certificat de participation vous sera remis.

Le recensement à 16 ans facilite l'inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

EN SAVOIR PLUS

- www.defense.gouv.fr
- www.service-public.fr

L'inscription sur les listes électorales :



Toute demande d'inscription ou de modification sur la liste électorale doit être effectuée en mairie avant le mardi 31 décembre 2013.

Les demandes doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes.

Toutefois, les personnes qui ne peuvent pas se présenter en mairie elles-mêmes à la mairie peuvent :



- ⇒ adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet ;
- ⇒ sur le site : mon service-public.fr ;



Les pièces à produire à l'appui de la demande :

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.
- L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe etc.).

Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.

- Le livret de famille pour les femmes mariées.

Le calendrier électoral :

Date	Élections	Durée du mandat	Dernières élections
23 et 30 mars 2014	Municipales	6 ans	2008 (9 et 16 mars)
25 mai 2014	Européennes	5 ans	2009 (11 juin)
2015	Régionales	6 ans	2010 (21 mars)

Urbanisme Architecture

Vous envisagez des travaux (création d'un nouveau bâtiment)

Votre projet est-il soumis à permis de construire ou à déclaration préalable ?

Dans le cas général, votre projet sera soumis à <u>permis de construire</u> dès lors que son emprise au sol ou sa surface de plancher <u>est supérieure à 20 m².</u> Il suffit pour cela que l'une des deux valeurs soit supérieure à 20 m². Exemple : maison individuelle

Vous aurez simplement à déposer <u>une déclaration préalable</u> si l'emprise au sol ou la surface de plancher de la construction est comprise <u>entre 5 m² (à compter du 1er mars 2012) et 20 m².</u> Exemple : abri de jardin

Votre projet sera <u>dispensé de formalité</u> si son emprise au sol et sa surface de plancher sont <u>inférieures à 5 m²</u> (à compter du 1er mars 2012).

Vous envisagez des travaux sur une construction existante

Soumis à déclaration préalable

Sont soumis à la déclaration préalable les travaux suivants dès lors qu'ils n'entrent pas dans le champ du permis de construire.



- travaux de ravalement,
- travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment,
- travaux à l'intérieur des immeubles dans les secteurs sauvegardés sans modification de la structure et du volume existants,
- travaux créant une surface de plancher supérieure à cinq mètre carrés (5 m2) et inférieure à vingt mètres carrés (20 m2),
- travaux de modification du volume d'une construction existante entraînant le percement d'un mur extérieur,
- Dans les zones urbaines d'un plan local d'urbanisme ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu, quand les travaux entraînent la création, d'une surface de plancher inférieure à quarante mètres carrés (40 m2) sans porter la surface totale de la construction au-delà du seuil de 170 mètres carrés (170 m2).

Soumis à permis de construire

Sont soumis à permis de construire les travaux suivants effectués sur des constructions existantes (dès lors qu'il ne s'agit pas de travaux d'entretien ou de réparations courants).

- Dans les zones urbaines d'un plan local d'urbanisme ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu, quand les travaux entraînent la création d'une surface de plancher supérieure à quarante mètres carrés (40 m2). Entre ce seuil de quarante mètres carrés (40 m2) et vingt mètres carrés (20 m2), le permis de construire est exigé quand les travaux portent la surface totale de la construction à plus de 170 mètres carrés (170 m2) et impliquent donc le recours à un architecte.
- Dans les autres zones quand les travaux entraînent la création d'une surface de plancher supérieure à vingt mètres carrés (20 m2).
- travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière.
- travaux portant sur un immeuble ou une partie d'immeuble inscrit au titre des monuments historiques (sauf s'il s'agit de simples travaux d'entretien et de réparations courants).
- travaux modifiant la structure ou la façade d'un bâtiment quand ils s'accompagnent d'un changement de destination.

Vous pouvez télécharger les formulaires d'urbanisme sur :



Un architecte consultant gratuitement à votre diposition

Dans le cadre de la charte architecturale et paysagère du territoire de l'Avant Pays Savoyard, la Communauté de communes de Yenne et le Conseil Général vous propose une consultance architecturale gratuite.

Il s'agit de permanences d'un architecte consultant qui vous apporte les conseils et recommandations nécessaires à la conception de votre projet de construction ou de travaux, et qui vous aide à l'élaborer, le plus en amont possible.

Ce service est financé à parité par la Communauté de communes et le Conseil Général. Il est géré par le Territoire de Développement Local (TDL) de l'Avant Pays Savoyard à Pont de Beauvoisin, notamment pour la prise des rendez-vous et pour la diffusion des avis.

Isabelle CHAPUIS - MARTINEZ, architecte urbaniste de votre secteur tient des permanences sur rendez-vous les 1^{er} et 3^{ème} mardis après-midi de chaque mois à Yenne, à l'antenne du TDL située Chemin de la Curiaz.

Avant toute demande de permis ou de travaux, prenez rendez-vous au Territoire de Développement Local de l'Avant Pays Savoyard, au 04 76 37 11 50. Consultez l'architecte le plus tôt possible, dès vos premiers croquis. Elle se rendra (si besoin) sur le site de votre projet.

Afin de lui permettre de vous conseiller efficacement, munissez-vous du maximum de renseignements lors de votre rendez-vous :

- un plan de situation,
- un extrait cadastral,
- le plan de votre terrain au 1/200 ème
- le certificat d'urbanisme (si vous en avez fait la demande),
- vos premières esquisses de plans
- des photos du site et des constructions environnantes.

Informations à l'attention des usagers des réseaux électriques

ERDF vous propose un nouveau service :

Si vous souhaitez être informé des coupures d'électricité à l'occasion de travaux de maintenance sur le territoire de la commune, connectez-vous sur :

http://www.erdf-prevenance.fr/

Saisissez le point de livraison (référence à 14 chiffres apparaissant sur votre facture, commençant par 196)

et indiquez votre adresse mail ou votre n° de portable

Vous recevrez un message vous indiquant le jour et l'heure de coupure prévue.

Vous pourrez alors vous organiser en conséquence

Pour recevoir votre famille, vos amis...

Bienvenue au Gîte & Chambres d'hôtes ARTIST'AU CHAT

Le gîte de Nathalie Petit, gîte labellisé 3 épis par Gîte de France a ouvert ses portes en mai dernier, au lieudit Les Moirouds, à saint Paul sur Yenne

Il accueille jusqu'à 10 personnes, pour la semaine, le week end ou même une seule nuit selon la période demandée. Soit en formule « gîte » qui avec ses 150 m2 d'habitation peut accueillir des groupes d'amis, rassemblements familiaux, stages, séminaires, groupes de sportifs...

Soit en formule « chambres d'hôtes » en louant une chambre double ou encore une suite familiale... Artist'au Chat est aussi une Maison d'artiste, ancienne ferme de pays entièrement restaurée, et décorée par nos soins.

Alliant confort et fonctionnalité le gîte dispose de 5 chambres, toutes personnalisées avec élégance fantaisie et originalité, de deux salles de bain, d'une grande cuisine entièrement équipée, d'un espace salon salle à manger avec téléviseur et lecteur dvd, d'un vaste hall d'entrée, d'une buanderie avec machine à laver et sèche-linge, et enfin de nombreux espaces de rangements, pratiques lorsque l'on est nombreux,...

www.artistauchat.com

Contact: petit.nat@gmail.com, tel: 06.28.22.84.94.

